PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêté

Mittelwihr

3.b Plan de zonage au 1/2500ème

PLU Arrêté par Délibération du Conseil Municipal du 13 janvier 2026

Le Maire

2026

N

0 50 100 Mètres

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

temple, chapelle à préserver

PROTECTIONS

au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

zone à dominante humide repérée

colline des Amandiers à préserver

ripisylve, bosquet, autres plantations

★ habitation isolée

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

Liste des emplacements réservés

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'un accès vers le Sembach	Commune	1,6 a
2	Création d'une conduite / réseaux	Commune	0,8 a